



saisie de compte bancaire d'une créance parente décédé

Par **aaz**, le **22/03/2021** à **12:00**

Bonjour,

j'ai été saisi sur mes compte bancaire d'une somme d'argente de la part de l'huissier de justice, mais je n'ai pas reçu l'acte de l'huissier en main propre, il s'agit d'une créance sur un parent décédé, Nous sommes 5 héritiers et suis le seul à être saisi du montant de la créance. j'ai déposé au tribunal judiciare une demande de renonciation à la succession dont j'ai envoyé une copie à ma banque, pourrais-je envoyer le reçu à l'huissier pour l'annulation de la saisie ? Vous remerciant par avance pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **22/03/2021** à **18:59**

Bonjour,

La dénonciation d'une saisie-attribution ne se fait pas à personne...

Vous pourriez effectivement aviser l'Huissier de votre démarche par lettre recommandée avec AR...